

Autorisation préalable de mise en location

FRÉPILLON



NOUVELLE
MISE À JOUR

1^{ER}
JUILLET
2024

PERMIS DE LOUER
ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?
EN PRATIQUE, COMMENT
ÇA MARCHE ?
DÉMARCHES EN LIGNES ?

Rendez-vous sur Valparisis.fr
rubrique " Habiter, se loger "



RETROUVEZ
TOUTES LES INFORMATIONS
DU " PERMIS DE LOUER "
SUR VOTRE SMARTPHONE

Valparisis
AGGLO

Location ? Colocation ?

Les logements de plus d'un an situés dans le périmètre fixé doivent faire l'objet d'une autorisation avant d'être mis en location. La demande peut être effectuée par voie dématérialisée sur valparisis.fr. Le **permis de louer**, délivré par la communauté d'agglomération après inspection du logement, vise à lutter contre l'habitat indigne et dégradé.

PLAN DE FRÉPILLON



LÉGENDE

 Périmètre du « Permis de louer »
Échelle de la carte 1/11 500e
Éditée le 01/05/2024
SIG Communauté d'agglomération Val Parisis
Source : SIG/Vue aérienne PCRS 2022 CAVP/cadastre DGFIP 2023
Illustration non contractuelle

Les rues concernées

Avenue Charles de Gaulle
Avenue du Maréchal Leclerc
Avenue Gaston Bourry
Chemin de la Justice
Chemin du Grand Sentier
Chemin du Rû

Grande rue
Impasse de la Tronche
Route de Villiers Adam
Rue de l'Isle
Rue de la Libération
Rue de la République

Rue de la Vieille Fontaine
Rue de Méry
Rue d'Oradour
Rue du Coudray
Rue Marcel Adam
Ruelle des Propriétaires